



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**Délégations de signature**

**N° Spécial**

**01 Octobre 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 01 Octobre 2018**  
**Délégations de signature**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2018-117	01.10.2018	<b>Arrêté</b> portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP N° 2018-118	01.10.2018	<b>Arrêté</b> portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des particuliers de Colombes	6
DDFIP N° 2018-119	01.10.2018	<b>Arrêté</b> portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des particuliers de Suresnes	9
DDFIP N° 2018-120	01.10.2018	<b>Arrêté</b> portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des entreprises de Montrouge	12

**Arrêté DDFIP n° 2018-117 du 26 septembre 2018 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Liste des responsables de service**

**disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts**

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	PASCAL	NUELLAS GASPARELLA
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	CHRISTIAN	CHARDIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
<b>TRESORERIES IMPOTS</b>			
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIB
<b>TRESORERIES MIXTES</b>			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE</b>			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
VANVES 1ER BUREAU	M.	PATRICK	BACQUEY



SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
<b>CENTRES DES IMPÔTS FONCIER</b>			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	NOEL	JESBAC
COLOMBES	M.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
MONTRouGE	M.	PATRICE	LALLEMENT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELLANE	MATHIEU
<b>PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES</b>			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>PCRP</b>			
SURESNES	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES	M.	LOIC	SPEICH
MONTROUGE	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	KHEIRA	BENAMA
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAYNI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	CORINNE	CANTARELL

Nanterre le 26 septembre 2018



# Arrêté DDFIP n° 2018-118 du 1er octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

## service des impôts des particuliers de Colombes

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête : Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Madjid ABOLHAMD, Inspecteur principal, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

b) les avis de mise en recouvrement

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Charles-André COLNEY, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 100 000 €

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 40 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COLNEY Charles-André		
----------------------	--	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AURIORE BRIE		
GALY Sabine		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELGUENAOUI Youssra	CANDELA Julia	DIAKITE Kadidiatou
ECHAHBA Sofyane	ERNOUF Simon	ESPINOS Sébastien
FITON Thomas	HACQUART Jeremy	HAS Joëlle
FOURNIER Audrey	JULIE Élodie	LATCHOUMANIN Yohann
JOSPIN Adeline	MOLINARI Lauren	MOMO Stéphane
MIMOUNI Zoulikha	POLIN Céline	SI ABDALLAH Samira
PELMAR Muriel	WATTRAINT Alexandre	VERDOL Mylène

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement (à l'exception des transactions, et des actes pris dans le cadre de procédures collectives et mesures conservatoires), aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DELPHINE BORDES	BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia
DELEPIERE Alexandre	HALIAR David	JEAN-JOSEPH Marie-Odile
MILLET Géraud	NYGELA Annie	PHILIPPE Vincent

3°) l'ensemble des correspondances internes et externes et des bordereaux de situation relatifs aux dossiers de surendettement des particuliers :

BUTEL Pascal		
--------------	--	--

Étant précisé que les décisions sur les dossiers de surendettement appartiennent au chef de service.

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant et pour les agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Tous délais de paiement				
BORDES Delphine	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
BUTEL Pascal	Contrôleur ppal	1 000 €	6 mois	4 500 €
CHINOUNE Sonia	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
DELEPIERE Alexandre	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
HALIAR David	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
JEAN-JOSEPH Marie-Odile	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
MILLET Géraud	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
NYGELA Annie	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PHILIPPE Vincent	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
Délais simplifiés PSOD				
BIGUET PETIT Laurence	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
SIDLER Arnaud	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
Procédure délais/gracieux, octroi de délais				
BELGUENAOUI Yousra	Agent	500 €	6 mois	3 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

À Colombes, le 1 octobre 2018

Le comptable,  
responsable de service des impôts des particuliers,

M. Patrick ROUX



**Arrêté DDFIP n° 2018-119 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**service des impôts des particuliers de Suresnes**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de SURESNES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme HAMON Martine, Inspecteur Divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de SURESNES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 200 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement,

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

LAFFITTE Jean Daniel

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AOUAR Nasser

NGO Anh-Tri

REGNAUT Nicolas

HAYES Alexandra

LAMBERT Joffrey

TORIS Sandrine

GUERET LAFERTE Jennifer

MARTIGNOLES Quentin

RAMASSAMY Willy

DUBERT Vanessa

MARTIN Laetitia

CLOUARD Virginie

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BLAS Bertrand	GHIBAUDO Anne-Marie	MORENO Donna
CHEVALLIER Charline	GUIST'HAU Christina	VERJAT Fanny
DESCROIX Claudine	HUGUENIN Laurence	ZEMLA Agnieszka
DUVERGE Véronique	JOUSSEMET Romuald	BOUSLIM Naoual
RIHANE Yousra	SALLET Mickael	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAFFITTE Jean Daniel	Inspecteur	15 000 €	12 mois	100 000 €
AOUAR Nasser	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
MARTIGNOLES Quentin	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
LAMBERT Joffrey	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
NGO Anh-Tri	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
REGNAUT Nicolas	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
RISTORI Jacques	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 €
LE BORGNE Mickael	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 €
LE ROUX Christina	Agente	2 000 €	6 mois	5 000 €

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

GUERET LAFERTE Jennifer	Contrôleuse
DUBERT Vanessa	Contrôleuse
MORENO Donna	Agente
HUGUENIN Laurence	Agente
ZEMLA Agnieszka	Agente

## **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Suresnes, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le comptable public,  
Responsable de service des impôts des particuliers,

Monique FOCH

**Administratrice des Finances publiques adjointe**



**Arrêté DDFIP n° 2018-120 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**service des impôts des entreprises de Montrouge**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de MONTRouGE, par intérim  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :  
**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Klervie CHEVALIER et Monsieur Luc BALLOT, Inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les décisions sur les demandes de remboursement de crédits d'impôt (CIR-CICE) dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder deux ans et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BENARAB Brahim	BLANCHARD Laurence	BOULAY Laurent
AUDEGUIN Caroline	LEBON Frédérique	LE BOUEDEC Christine
MOLLE Daniel		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans la limite de durée et de montant indiquée dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

au contrôleur désigné ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BLANCHARD Laurence	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €

### Article 4

Ces délégations prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Sceaux, le 1er octobre 2018

Le comptable,  
responsable de service des impôts des entreprises

Patrice LALLEMENT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>